

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-neuf, le 27 août à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 17 Absents : 4

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 16/08/2019

Présents : M. Roger BALLET, M. Gilles CAMPY, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques HEDIN, M. Philippe LESEIGNEUR, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Pierre BRETON, M. Rémi COURTOUT, Mme Sophie GUILLAUME-BELLE, M. François FOUCQUART, M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE, M. Christophe CHEVASSU, M. Laurent GUILLEMIN, Sandrine GAUCHET

Absents excusés : Mme Monique GAUDRON, M. Thomas CHANET, M. Christophe PITEL, Mme Chantal MARTELIN

Secrétaire de séance : M. François FOUCQUART

N° 2019-08-02

OBJET : Recouvrement des frais d'électricité de la salle Pierre Tosi auprès du Foyer Rural pour l'année 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de recouvrer les frais d'électricité de la salle Pierre Tosi dus à la Commune par le Foyer Rural pour un montant de **170,00 € pour l'année 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au recouvrement de ces sommes auprès du Foyer Rural.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après transmission à la Préfecture le

